

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 314 – 19/02/2024

Bonnes vacances scolaires



Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu mardi 30 janvier 2024.

Il était possible d'y assister en vidéo conférence.

L'ordre du jour portait sur le projet de réfection de la toiture de l'église assortie d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

En effet, la toiture qui date de la construction de l'église en 1956, montre des signes de vieillissement et de perte d'étanchéité qui mettent en péril la bonne conservation de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 30 % du total HT des travaux au titre de la DETR, sur la base d'un montant prévisionnel de 89 138 € TTC.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie ou sur le site internet www.villeylesec.fr

2024 : Année d'élections européennes

Pour la France, les élections européennes 2024 auront lieu le 9 juin 2024.

Pour être sûr d'être inscrit sur les listes électorales de la commune, vous pouvez interroger votre situation électorale sur le site officiel de l'Administration [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE) ou directement à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

A défaut, pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1er mai, ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai, (voire jusqu'au 29 ou 30 mai si vous êtes dans une situation particulière : jeune sans recensement citoyen, déménagement récent...)

Retrouvez toutes les infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37844>



Label "Villes et Villages Fleuris" -

Nouvelle organisation des tournées estivales en Lorraine

C'est l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE) qui porte le label "Villes et Villages Fleuris" depuis de nombreuses années maintenant.

L'ARTGE souhaite réduire son empreinte carbone lors des tournées estivales. Ainsi, à compter de l'été 2024, les communes labellisées seront visitées par zone géographique et reprendront, à terme, un processus de visite triennale.

Pour notre commune, la dernière visite date de 2019, la prochaine visite est prévue en 2026.

Communauté de Communes Terres Toulouises - CC2T

Jusqu'au 30 septembre 2024, la communauté de communes Terres Toulouises participe financièrement aux trajets de covoiturage, réalisés via l'application Mobicoop, au départ d'une des 41 communes du territoire.

Retrouvez toutes les infos le site de la CC2T <https://terrestouloises.com>

Covoiturez, économisez !

Jusqu'au 30 septembre 2024,
la communauté de communes Terres Toulouises
soutient vos trajets de covoiturage*

Conducteur(rice) : 1 € / trajet

Passager(ère) : jusqu'à 2 € / trajet

Avec
l'application
Mobicoop

Le covoiturage
libre sans
commission



En partenariat avec



Vous êtes conducteur(rice), vous percevez 1 € par trajet

- À partir de 5 km, dans la limite de 2 trajets par jour
- Quel que soit le nombre de passager(ère)s transporté(e)s
- Trajet au départ d'une des 41 communes de la CC2T*
- Montant maximum indemnisé par mois : 100 €

Vous êtes passager(ère), vous percevez jusqu'à 2 € par trajet

- Dans la limite de 2 trajets par jour
- Trajet au départ d'une des 41 communes de la CC2T*
- Remboursement le mois suivant selon le barème :
 - de 5 à 10 km : 1 € par trajet
 - de 10 à 15 km : 1,5 € par trajet
 - au-delà de 15 km : 2 € par trajet

**En savoir plus sur les critères
d'éligibilité et les conditions
de paiement**

www.terrestouloises.com



* Sont concernés par la participation financière les trajets au départ de l'une des 41 communes de la communauté de communes Terres Toulouises, à savoir : Aingeray, Andilly, Ansaucourt, Avrainville, Bicqueley, Bois-de-Haye, Boucq, Bouvron, Bruley, Charmes-la-Côte, Chaude-ney-sur-Moselle, Choley-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Dommartin-lès-Toul, Écrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Grosrouvres, Gye, Jaillon, Lagny, Laneuveville-d.-Foug, Lay-Saint-Rémy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Ménil-la-Tour, Minorville, Noviant-aux-Prés, Pagny-derrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Royaumeix, Sanzey, Toul, Tremblecourt, Trondes, Villey-le-Sec, Villey-Saint-Étienne

Retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr